

## ADMINISTRATION

### Administration générale

MINISTÈRE DES SOLIDARITÉS  
ET DE LA SANTÉ

MINISTÈRE  
DE L'ÉDUCATION NATIONALE  
ET DE LA JEUNESSE

MINISTÈRE DU TRAVAIL

MINISTÈRE DES SPORTS

#### **Arrêté du 29 janvier 2019 portant composition de la commission administrative paritaire compétente à l'égard du corps des adjoints techniques**

NOR : SSAR1930081A

La ministre des solidarités et de la santé,  
La ministre du travail,  
Le ministre de l'éducation nationale et de la jeunesse,  
La ministre des sports,

Vu la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée, portant droits et obligations des fonctionnaires ;  
Vu la loi n° 84-16 du 11 janvier 1984 modifiée, portant dispositions statutaires relatives à la Fonction publique de l'État ;

Vu le décret n° 82-451 du 28 mai 1982 modifié, relatif aux commissions administratives paritaires ;  
Vu l'arrêté du 15 janvier 2015 modifié fixant la composition nominative de la commission administrative paritaire compétente à l'égard du corps des adjoints administratifs des ministères chargés des affaires sociales ;

Vu le procès-verbal du dépouillement des votes établi le 14 décembre 2018 à l'issue des élections du 6 décembre 2018 pour le renouvellement des représentants du personnel à la commission administrative paritaire compétente à l'égard du corps des adjoints techniques ;

Sur la proposition du directeur des ressources humaines par délégation,

Arrêtent :

#### Article 1<sup>er</sup>

La commission administrative paritaire compétente à l'égard du corps des adjoints techniques relevant des ministères chargés des affaires sociales est composée comme suit :

#### I. – REPRÉSENTANTS DE L'ADMINISTRATION

##### *Titulaires*

M. Yvon BRUN, administrateur général, sous-directeur SD2.  
Mme Isabelle JOSSE, conseiller d'administration des affaires sociales (DDC).  
Mme Marie-Françoise CALVINO, attachée d'administration (INJS 75).  
M. Philippe SAMBUSSY, attaché principal d'administration (DFAS).

##### *Suppléants*

Mme Evelyne BONNAFOUS, administrateur civil hors classe, adjointe au sous-directeur SD2 (DRH).

Mme Line GUILLAUME, attachée d'administration (DDC).  
M. Robert PRADERE, attaché d'administration (INJA 75)  
M. Pierre HOUSIEAUX, attaché principal d'administration (ARS IDF).

II. – REPRÉSENTANTS DU PERSONNEL

**TITULAIRES**

*Adjointes techniques principaux de 1<sup>re</sup> classe*  
M. Jacques GAREL  
*Adjointes techniques principaux de 2<sup>e</sup> classe*  
M. Luc COUPE  
M. Alexandre CHAHMAOUI  
*Adjointes techniques*  
M. Jean-Paul BERGES

**SUPPLÉANTS**

Mme Isabelle KANICKI  
Mme Sylvie HALLIER  
M. Grégory PERRIER  
M. Marc DONERO

Article 2

Le directeur des ressources humaines par délégation est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Fait le 29 janvier 2019.

Pour les ministres et par délégation :  
*Le sous-directeur des carrières, des parcours  
et de la rémunération des personnels,*  
YVON BRUN